



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2024_0065

Objet : Marché n°23.177 - Travaux
d'aménagement d'une aire de jeu sur la
Place des Phalempins à Tourcoing -
Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 22 janvier 2024 en vue de la
réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de jeux sur la place des Phalempins à
Tourcoing ;

Considérant que la société ID VERDE a remis l'offre économiquement la plus
avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°23.177 avec la société ID VERDE pour un montant
prévisionnel de 47 405,30 euros HT (correspondant à l'évaluation de l'ensemble des
travaux telle qu'elle résulte du devis quantitatif estimatif), pour une durée d'un an à compter
de sa date de notification en vue de la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire
de jeux sur la place des Phalempins à Tourcoing.

Le délai d'exécution du marché est de 90 jours, il comprend :

- Par dérogation à l'article 28 du CCAG, une période de préparation d'une durée de 10
jours à compter de la date fixée par l'ordre de service en prescrivant le démarrage ;
- Une période d'exécution des travaux de 80 jours à compter de la date fixée dans l'ordre
de service en prescrivant le démarrage.

Les jours s'entendent calendaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E.legalite.com

19_0E-653-215305303-20240404-2024_0065-C

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **04 AVR. 2024**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Publié sur le site de la Ville le : **04 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905900-20240404-2024_0055-0